



Ce document rassemble les différentes mesures mises en place par Louise Lapierre Danse pour les **COURS POUR ADULTES** en contexte de Covid-19.

*Attention : Ces mesures seront appliquées dans les premières semaines de la session d'automne. Elles devront être revalidées et fort probablement modifiées au courant de la session, selon le changement de saison et des directives gouvernementales.*

## **NOTRE ENGAGEMENT**

La santé et la sécurité du personnel et des participants demeurent notre priorité. Louise Lapierre Danse s'engage à respecter l'ensemble des consignes émises par la santé publique et énoncées sur le [site du gouvernement du Québec](#).

## **DIRECTIVES PRINCIPALES**

Port du masque obligatoire : Selon les directives gouvernementales effectives à compter du 18 juillet 2020, toute personne (12 ans et plus) entrant dans nos installations devra porter un masque. Cependant, jusqu'à avis contraire, le masque pourra être retiré durant les cours de danse. Il faudra le remettre pour chaque déplacement dans l'école, en dehors du local.

Respect de la distanciation physique : Assurer un espace règlementaire de deux mètres entre toutes les personnes se trouvant à l'intérieur de nos installations (sauf pour les personnes vivant sous le même toit). Installation de repères physiques au sol ou aux murs pour indiquer la distance à respecter. Assurer une circulation fluide et organisée et, dans les zones plus étroites, établir un sens de circulation unique pour éviter que les personnes ne se croisent. Installation de cloisons pleines au comptoir de la réception. Limiter l'accès du vestiaire. Interdiction de flâner sur les lieux.

Mesures d'hygiène : Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

## **APPLICATION DES MESURES POUR LES CLIENTS**

- Dès son entrée dans l'école, l'élève adulte doit porter un masque et se désinfecter les mains à l'accueil.
- Pour passer à la réception, il est important de respecter la distanciation de 2 mètres dans la file d'attente.
- Aucun accompagnateur sera autorisé.
- Nous demandons de ne pas arriver plus de 10 minutes avant le début du cours.
- Les vestiaires ne seront pas accessibles. Les élèves devront déjà être en tenue de danse et devront apporter leurs effets personnels avec eux dans le studio.

- Chaque élève doit apporter sa bouteille d'eau. L'utilisation de la fontaine d'eau est restreinte au remplissage des bouteilles seulement.
- Une fois le cours terminé, les élèves pourront quitter le studio en prenant soin de respecter une distance de deux mètres avec les autres personnes et en se dirigeant vers la sortie de secours située à l'arrière de l'école.
- Il est interdit de se changer dans les corridors ou les salles de toilettes.
- Il est important de circuler dans les corridors et les aires communes. Aucun flânage ne sera toléré.

### **APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET D'HYGIÈNE**

- Un battement de 15 à 30 minutes est prévu entre tous les cours d'un même studio.
- Afin d'éviter les rassemblements de personnes sur l'étage, les horaires des cours ont été décalés afin de s'assurer qu'un maximum de 3 cours sur 6 commencent et/ou finissent en même temps.
- Les planchers, les barres et systèmes de son seront désinfectés entre chaque cours.
- Des stations sanitaires de solution désinfectante pour les mains sont installées à l'intérieur de chaque studio et un peu partout dans l'école.

### **APPLICATION DES MESURES EN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Si un élève développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), Louise Lapierre Danse doit en être avisé le plus rapidement possible. L'élève ne pourra pas accéder à son cours. Un élève étant en attente d'un résultat de test de dépistage à la COVID-19 ne pourra accéder à son cours.

*À noter que, conformément à la loi de l'office de la protection du consommateur, les cours « manqués » par l'élève, peu importe la motivation de son/ses absence(s), ne sont pas remboursables.*

### **APPLICATION DE MESURES D'ENCADREMENT ET DES RÈGLEMENTS DU PERSONNEL**

- Une distance de 2 mètres devra être maintenue entre le personnel de LLDanse et les élèves. Dans l'impossibilité de respecter cette contrainte, le port du masque sera obligatoire. Le lavage des mains fréquent devra aussi être appliqué.
- Un questionnaire de santé devra être rempli par chaque employé avant chaque journée de travail. Un employé présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), ne pourra intégrer le milieu de travail avant la disparition complète des symptômes.
- L'accès au local des employés sera limité à la cuisinette. Celle-ci sera désinfectée après chaque utilisation.